

Company:	Process:	Document type:	Author:
Hoval	Compliance	Management guidelines	Senti Richard

#### Chères collaboratrices, chers collaborateurs,

Pourquoi le groupe Hoval a-t-il besoin d'un Code de Conduite ? Dans toute famille, il y a des règles de base que chaque membre doit respecter. Plus la famille est grande, plus il faut des préceptes clairs, car c'est ce qui crée la sécurité dans les relations entre les membres et avec les tiers.

Une attitude responsable fait partie de nos valeurs centrales. Il ne s'agit pas seulement de la responsabilité pour l'énergie et l'environnement mais également de la responsabilité envers nos collaborateurs, nos partenaires et la société en général. A cela s'ajoute le respect des lois en vigueur - partout et en tout temps -, le respect des valeurs éthiques et des critères de durabilité. C'est pour permettre à tout un chacun de connaître et d'engager notre responsabilité que ce Code de Conduite a été élaboré. Il définit des règles fondamentales juridiques et éthiques, que nous nous engageons à respecter. Il sert de fil rouge pour notre comportement et nos décisions au sein de notre entreprise et dans nos relations avec l'extérieur.

Tout collaborateur Hoval a le devoir de s'engager dans cette responsabilité et de prendre acte de ces dispositions. Dès lors, il est très important que chaque collaborateur lise attentivement le présent Code de Conduite. Nous vous remercions chaleureusement du temps que vous y consacrez et de votre soutien car il est dans l'intérêt de Hoval et de chaque collaborateur.

La Direction du groupe

#### Contenu

1.	Principes du Code de Conduite	2
2.	Comportement vis-à-vis des collaborateurs et exigences de conduite éthique fondamentale	2
3.	Comportement envers les concurrents	2
4.	Comportement envers les partenaires commerciaux, les autorités et les personnes/partis politiquement exposés	3
5.	Conflits d'intérêts	3
6.	Informations confidentielles/secrets d'entreprise et protection des données	3
7.	Intégrité financière et protection des valeurs patrimoniales	4
8.	Environnement, qualité, sécurité, santé	4
9.	Signalements et gestion des infractions, responsabilité personnelle	4

No.: M0006 Vers.: 1 Valid from: 22.08.2023 Page **1** of **5** 



### 1. Principes du Code de Conduite

- Nous respectons les lois et les prescriptions juridiques en vigueur ainsi que les directives internes.
- Nous nous engageons à respecter les règles éthiques fondamentales.

Nous reconnaissons les lois et les prescriptions nationales et internationales ainsi que les directives internes à la société et les principes éthiques du groupe Hoval, et nous les appliquons. Toute violation de ces règles peuvent occasionner des dégâts considérables pour Hoval, ses collaborateurs et ses partenaires. Outre des dommages financiers, des conséquences juridiques et une perte considérable au niveau de la réputation de l'entreprise lors d'infractions, le collaborateur s'expose à des conséquences sur le plan du droit du travail, civil et pénal.

Ce Code de Conduite s'applique à toutes les personnes actives au sein du groupe Hoval, tant au Conseil d'Administration, à la Direction du groupe, qu'à tous les collaborateurs employés et/ou indépendants du groupe Hoval (ci-après dénommés « collaborateurs » ou « nous »). Le groupe Hoval comprend Hoval Holding SA et Interhoval SA ainsi que toutes les sociétés participantes directement ou indirectement à plus de 50% (ci-après dénommé « Hoval »).

Notre Code de Conduite est accessible au public sur Internet. Il est important pour nous que nos clients, fournisseurs et autres partenaires commerciaux connaissent le concept d'activité commerciale éthique de Hoval et partagent nos principes de conduite.

# 2. Comportement vis-à-vis des collaborateurs et exigences de conduite éthique fondamentale

- Nous respectons la dignité de l'être humain et ne tolérons ni harcèlement ni discrimination.
- Nous soignons un contact basé sur la confiance et le respect, exempt de préjugés, fiable, honnête et courtois.

Nous respectons la dignité personnelle, la sphère privée ainsi que les droits de la personnalité de chacun, indépendamment d'une origine par exemple ethnique, culturelle, religieuse, liée à l'âge, à un handicap, à une couleur de peau, à une orientation sexuelle, à une philosophie ou à l'identité de genre. Nous ne tolérons ni discrimination, ni harcèlement, ni toute autre attaque personnelle sur des personnes individuelles.

Dans notre culture familiale, nous nous traitons les uns les autres de manière confiante et respectueuse, mais également sans préjugés, de manière fiable, honnête et décente. Nous nous engageons à assumer notre responsabilité envers nos collègues, l'énergie et l'environnement.

Ces principes s'appliquent tant à la collaboration interne qu'au comportement que nous adoptons envers nos partenaires externes.

### 3. Comportement envers les concurrents

Nous adoptons les règles d'une concurrence libre et fair-play.

Tous les collaborateurs, en particulier ceux qui sont actifs dans les secteurs du commerce et des achats, ou qui sont en contact régulier avec nos concurrents, ont la responsabilité de connaître et d'appliquer les prescriptions en matière de concurrence, comme par exemple l'interdiction de s'accorder sur les prix ou l'octroi de prérogatives liées à une position commerciale dominante. Il est interdit de conclure des conventions ou de s'accorder sur un comportement qui aurait comme but d'entraver ou de limiter la concurrence. Toute infraction à cet égard pourrait avoir des conséquences matérielles et immatérielles considérables pour Hoval.

No.: M0006 Vers.: 1 Valid from: 22.08.2023 Page **2** of **5** 



# 4. Comportement envers les partenaires commerciaux, les autorités et les personnes/partis politiquement exposés

- Nous ne tolérons aucune forme de corruption active ou passive.
- Nous n'accordons/n'acceptons aucun geste commercial ou attention pouvant influencer des décisions commerciales.

Nous accordons une grande importance aux relations commerciales, mais nous convainquons par la prestation, la qualité et nos solutions novatrices. Nous ne mettons pas en jeu notre bonne réputation comme entreprise intègre par un comportement de corruption, de corruptibilité, d'octroi d'avantages ou d'acceptation d'avantages.

Nous ne promettons ou n'accordons ni à des autorités ni à des personnes actives dans l'économie privée des attentions démesurées afin d'en retirer un avantage disproportionné ou un traitement de faveur. Nous ne versons aucun paiement ou n'octroyons aucun avantage financier aux fonctionnaires, aux personnes politiquement exposées ou aux partis politiques.

Nous ne devons accepter aucune attention, si celle-ci pourrait donner l'impression de pouvoir influencer de façon démesurée des relations ou des décisions commerciales. De tels avantages ne doivent pas non plus être acceptés comme contre-prestation pour un traitement de faveur de tiers. En revanche, dans de nombreuses situations inhérentes à des usages locaux, on attend de nous de proposer, d'offrir ou d'accepter, de bonne foi, des cadeaux, l'hospitalité ou autres attentions. De telles attentions sont souvent nécessaires pour construire ou maintenir des relations commerciales, mais elles peuvent toutefois être illégales selon certaines prescriptions légales en vigueur. Afin de tenir compte de ces circonstances, il faut se référer aux dispositions de la Directive anti-corruption de Hoval.

### 5. Conflits d'intérêts

- Nous agissons toujours dans le meilleur intérêt de Hoval.
- Nous évitons les conflits d'intérêts ou nous les signalons à temps.

Dans notre quotidien professionnel et lors de nos prises de décisions commerciales, nous sommes tenus d'agir en fonction des intérêts de Hoval et non selon des intérêts personnels, des relations de famille ou autres. Notre statut chez Hoval ne doit pas être utilisé, de mauvaise foi, pour des avantages personnels. Par conséquent, nous attendons de tous les collaborateurs qu'ils évitent les situations dans lesquelles leurs intérêts privés sont ou peuvent être en conflit avec ceux de Hoval. Dans le cas d'un conflit d'intérêts ou lorsque des conflits d'intérêts pourraient surgir, les collaborateurs sont tenus d'en informer leur supérieur hiérarchique ou le responsable Compliance dans les plus brefs délais afin de trouver une solution transparente et d'éliminer toute ambiguïté.

### 6. Informations confidentielles/secrets d'entreprise et protection des données

- Nous protégeons les informations confidentielles et les secrets d'entreprise de Hoval, et nous respectons les informations confidentielles et les secrets d'entreprise de tiers.
- Nous appliquons le droit de la protection des données en vigueur et nous protégeons les données.

Concernant les informations confidentielles et les secrets d'entreprise de Hoval, le devoir de garder le secret s'applique. Ceci vaut en particulier pour les plans d'affaires et de marketing, le savoir-faire technique concernant les produits, les systèmes et les procédés de fabrication, les données relatives aux clients, les informations d'entreprise et financières, les informations sur les rémunérations etc. Pour cette raison, nous appréhenderons ces informations de façon confidentielle et soigneuse, et nous éviterons une divulgation par inadvertance.

Les données personnelles relatives aux collaborateurs et aux partenaires commerciaux seront traitées dans le plus strict respect des prescriptions légales. Nous recueillons, enregistrons, traitons ou utilisons les données personnelles uniquement à des fins légitimes, et dans le constant respect des prescriptions légales.

No.: M0006 Vers.: 1 Valid from: 22.08.2023 Page **3** of **5** 



Des données détaillées sur la gestion des données électroniques figurent dans le Règlement « Application Technologies de l'information (IT) », valable pour tous les collaborateurs.

## 7. Intégrité financière et protection des valeurs patrimoniales

- Nous veillons à ce que les documents financiers soient conformes à la réglementation comptable et donnent une image fidèle de l'activité de l'entreprise.
- Nous respectons et protégeons les actifs de Hoval, y compris la propriété intellectuelle.
- Hoval soutient la lutte contre le blanchiment d'argent, la fraude et les infractions fiscales.

Nous assurons une documentation soigneuse et complète des procédés commerciaux et garantissons ainsi que les données financières et la comptabilité soient en accord avec les standards comptables légaux et prescrits par Hoval, et décrivant une activité commerciale fidèle à la vérité. Nous ne participons jamais à des activités frauduleuses ou illégales et nous ne soutenons pas le blanchiment d'argent.

Nous gérons soigneusement la propriété et les valeurs patrimoniales de Hoval et nous ne les utilisons qu'aux fins auxquelles elles sont destinées. Nous les protégeons contre la perte, les dommages, les abus, le vol, l'escroquerie et autres délits. Ceci s'applique tant aux biens matériels qu'immatériels.

### 8. Environnement, qualité, sécurité, santé

- Nous assumons une responsabilité pour l'énergie et l'environnement.
- Nous sommes responsables de la qualité de nos produits, systèmes et prestations.
- Nous veillons à assurer un environnement de travail sûr et ne portant pas atteinte à la santé.

Chez Hoval, la responsabilité de l'énergie et de l'environnement a une longue tradition et occupe une place prioritaire dans nos réflexions et nos actions. Nous développons et produisons des solutions de gestion du climat intérieur (chauffage, refroidissement, ventilation) qui préservent l'environnement grâce à des technologies innovantes. Nous nous engageons à réduire continuellement les nuisances sur les milieux et ainsi laisser une structure écologique intacte au profit des générations futures.

La qualité de nos produits, systèmes et services est d'une grande importance pour le succès commercial de Hoval. Tous les collaborateurs peuvent apporter leur contribution en assumant la responsabilité de la qualité de leur travail et en la développant constamment. Les cadres ont l'obligation d'exiger et de faire respecter la qualité.

Hoval, ses dirigeants et ses collaborateurs sont responsables de la santé et de la sécurité au travail. A cet effet, le strict respect des lois et prescriptions légales en vigueur ainsi que les standards de sécurité internes sont indispensables. Nous attendons également des collaborateurs un engagement actif, une amélioration constante et une prise de conscience des dangers.

### 9. Signalements et gestion des infractions, responsabilité personnelle

- Nous nous engageons à respecter le Code de Conduite et nous le soutenons.
- Nous ne tolérons aucune infraction à ce Code.
- Nous assumons la responsabilité pour un comportement intègre et nous demandons conseil en cas de doute.

Les collaborateurs peuvent annoncer toutes les pratiques et activités dont ils pensent qu'elles ne correspondent pas à ce Code, voire qu'elles sont illégales. Les signalements d'éventuelles infractions peuvent être adressés au supérieur hiérarchique, au niveau dirigeant supérieur, y compris à la Direction du groupe, au responsable

No.: M0006 Vers.: 1 Valid from: 22.08.2023 Page **4** of **5** 



Compliance ou (également anonymement) au Compliance Board. Les coordonnées pour les contacter sont disponibles dans l'Intranet.

Les collaborateurs peuvent être assurés qu'un cas signalé sera traité en toute confidentialité et qu'il sera donné suite audit signalement. Hoval ne tolère aucune mesure prise à l'encontre de collaborateurs de bonne foi, mais protège également les droits des personnes accusées à tort. Des accusations légères contre d'autres collaborateurs sont inadmissibles, et si elles sont intentionnelles dans le but de poser de fausses accusations, elles sont également considérées comme une infraction au Code de Conduite.

Pour la protection de Hoval et de ses collaborateurs, aucune infraction au Code de Conduite ne sera tolérée. Son non respect peut entraîner des mesures disciplinaires allant jusqu'au licenciement ainsi que des mesures relevant du droit civil ou pénal.

Il en va de la responsabilité de chaque collaborateur de respecter les dispositions de ce Code de Conduite et de s'adresser, en cas de doute, au supérieur hiérarchique ou aux Responsables Compliance.

No.: M0006 Vers.: 1 Valid from: 22.08.2023 Page **5** of **5**